

CERTIFICAT

La soussignée, Manon BEI-ROLLER, bourgmestre de la commune de Dippach, certifie par la présente qu'une autorisation de bâtir plus amplement décrite ci-dessous a été délivrée en date du 23 août 2022 conformément aux dispositions réglementaires actuellement en vigueur.

Numéro de l'autorisation : 64 / 2022

Objet de l'autorisation : Aménagement d'une pergola à l'arrière de la maison.

Nom et adresse du requérant : Monsieur Giancarlo Perroni
31, boulevard J.F. Kennedy
L-4930 Bascharage

Localisation de la construction : 12, rue Grande-Duchesse Charlotte
L-4995 Schouweiler
Num.cad. 618 / 2942
Sect. D de Schouweiler
Commune de Dippach

Le public peut prendre inspection à la maison communale des plans afférents appartenant à l'autorisation de construire, pendant le délai durant lequel l'autorisation est susceptible de recours.



La bourgmestre,
Manon BEI - ROLLER

Le présent certificat est à afficher par le maître de l'ouvrage aux abords du chantier, de manière aisément visible et lisible à partir de la voie publique par les personnes intéressées.